

Demande aux pouvoirs publics

La Fédération Nationale des Coopératives Laitières demande des mesures pour préserver la compétitivité de la filière laitière



Paris, le 18 novembre 2014 - Aujourd'hui, à l'occasion d'un événement parlementaire accueilli par Marie-Lou Marcel (PS) et Dino Cineri (UMP), la FNCL, la Fédération Nationale des Coopératives Laitières, a présenté quatre demandes effectives visant à améliorer la compétitivité et la pérennité de l'activité des coopératives laitières, acteurs économiques et sociaux majeurs sur l'ensemble des régions françaises.

Pour rappel, la coopération laitière représente 3 exploitations laitières sur 5 en France (soit 42 000 associés coopérateurs), y compris sur les zones difficiles, pour 56 % du lait collecté et 45% du lait transformé.

- **La première demande vise à soutenir, au niveau européen, le relèvement exceptionnel et temporaire des seuils d'intervention sur le beurre et la poudre**, afin d'endiguer la baisse des prix, accentuée par l'embargo russe depuis cet été, comme l'ensemble de la filière l'a exprimé. Pour aider à mieux gérer la volatilité sur le long terme, **la FNCL souhaite aller plus loin et soutient la création d'un système assurantiel visant à préserver la marge du producteur en cas de crise.**
- **La deuxième demande, au niveau national, concerne les relations avec la grande distribution afin que cesse la guerre des prix entre les enseignes, menée au détriment de leurs fournisseurs et, in fine, des consommateurs.** Afin de s'assurer de la prise en compte des dispositions législatives, la FNCL soutient le projet gouvernemental de Comité de suivi annoncé le 23 octobre dernier, qui devrait être mis en place très prochainement : elle souhaite qu'un rapport du Gouvernement soit remis à l'Assemblée Nationale sur la mise en œuvre du dispositif.
- **La troisième demande concerne le projet de loi de Santé Publique traitant de l'étiquetage nutritionnel, et le risque de stigmatisation de certains produits du terroir** – produits porteurs de valeur pour l'économie et l'emploi sur les territoires en France - qui, selon les critères stricto sensu du PNNS (Programme National Nutrition Santé), pourraient être montrés du doigt comme de mauvais produits. En phase avec l'ANIA, la FNCL est favorable à une bonne information du consommateur et à une amélioration des étiquetages. **Elle demande, à ce titre, que l'examen du projet de loi soit mené avec la plus grande vigilance afin de ne pas induire le consommateur en erreur par une information simpliste qui entraînerait, à terme, la disparition de ces produits du terroir.**
- **La quatrième et dernière demande concerne l'aide à la collecte dans les zones difficiles au regard de la fin programmée des quotas laitiers au 31 mars 2015, dernière étape de la dérégulation du marché laitier.** Ce tournant est synonyme de nouvelles opportunités pour les producteurs comme pour les entreprises : c'est l'ouverture à une création de valeur dynamique, à de nouveaux marchés, notamment pour la coopération

laitière. Mais ce changement de règle dans le marché laitier européen pourrait aussi conduire à un abandon de la production laitière française dans certaines zones et/ou la fermeture de centres de collecte et d'usines de transformation. Or l'activité laitière dans son ensemble (production, transformation) est génératrice d'activité économique en terme d'emploi direct (conseil agricole, entretien technique du matériel, entreprise de transport, ...) et indirect (maintien de l'emploi et d'activité sur des territoires). La volonté des coopératives laitières est bien de maintenir une dynamique laitière qui permette de conserver une certaine compétitivité à ces zones. Il est donc indispensable de sécuriser ces zones de collecte par l'introduction d'une aide spécifique aux zones difficiles. Elle peut prendre deux formes :

- Aide à la collecte (versée à l'entreprise)
- Aide à l'acheminement (versée aux producteurs)

Selon Dominique Chargé, Président de la FNCL, « ***nous sommes aujourd'hui à un moment charnière de l'histoire de la filière laitière, avec la sortie des quotas. Cette évolution est avant tout une opportunité pour la coopération laitière, avec les perspectives de croissance notamment à l'international. Nos quatre demandes visent à assurer la pérennité et le développement de l'activité des coopératives sur les territoires en nous permettant de nous armer pour être toujours plus compétitifs même en cas de volatilité des marchés et de la demande*** ».

Pour toute demande d'interview ou d'informations, n'hésitez pas à nous contacter aux coordonnées ci-dessous.

Perrine Carriau – 01 58 65 10 30 – pcarriau@hopscotch.fr
Muriel Hay-Jonquères – 01 58 65 00 97 – mhay-jonqueres@hopscotch.fr

A propos de la FNCL

La Fédération Nationale des Coopératives Laitières (FNCL) a pour mission de représenter l'ensemble des coopératives laitières dont les métiers sont la collecte du lait et, pour la plupart d'entre elles, sa transformation en produits laitiers. Elle fédère, défend et représente les intérêts de ces coopératives et de leurs associés-coopérateurs. La FNCL s'engage en faveur de la promotion de ce modèle économique performant, équitable et durable, qui permet l'existence d'une grande diversité de coopératives de tailles, de pratiques et de statuts différents. En France, au sein de la FNCL, 50 groupes coopératifs et près de 200 coopératives « fruitières », collectent et valorisent le lait produit par 42 000 associés-coopérateurs et 20 000 salariés. La coopération laitière représente 56 % du lait produit et collecté, et 45 % du lait transformé pour un chiffre d'affaires de plus de 11,2 milliards d'euros en 2012. 50 % des producteurs de lait en France sont les associés d'une coopérative.